



REGLEMENT

URBAN TRAIL ANDREZIEUX-BOUTHEON

L'Urban Trail d'Andrézieux-Bouthéon est organisé par le service des Sports en lien avec l'association du FAC Athlétisme le dimanche 15 juin 2025.

1. PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes :

A partir de Cadets (nés en 2009 et avant) sur le parcours du 10,5 km (111 m D +)

A partir de Juniors (nés en 2007 et avant) sur le parcours de 17,5 km. (130m D +)

Tout public sur le parcours du 5 km sans chronométrage et classement (70 m D+)

sous réserve du **respect** des **mesures sanitaires** et des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA et applicables au 15 juin 2025 et des dispositions du présent règlement. Les courses sont ouvertes aux « Joëlettes » mais ne peuvent être ouvertes aux personnes en situation de handicap (fauteuil)

2. INSCRIPTIONS

Pièces à fournir :

Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Concernant l'application du présent article, des dispositions transitoires sont prévues par voie de circulaire concernant les manifestations organisées avant le 31 août 2024 ou dont l'inscription est déjà ouverte lors de la publication de la présente réglementation. Ces dispositions transitoires prendront automatiquement fin à échéance des manifestations qu'elles concernent.

Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours

de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

Sur www.logicourse.fr :

- Jusqu'au vendredi 13 juin minuit (sans frais supplémentaire)
- Jusqu'au samedi 14 juin 17h00 (2€ supplémentaire)

6 € (5 km) ou 10€ en duo pour le challenge fêtes des pères / 12 € (10,5 km) et 17 € (17,5 km)

Chèque à l'ordre du : « FAC Athlétisme d'Andrézieux-Bouthéon »

1 € par inscription sera reversé à une association caritative.

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie, Courrier ou Courrier électronique.
Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

3. RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 15 juin de 14h00 à 17h00 au magasin Terre de Running place du forez Andrézieux-Bouthéon ou dimanche matin directement sur place.

4. RECOMPENSES

Un cadeau sera remis aux participants sur la ligne d'arrivée.

5. AVERTISSEMENTS

Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés à l'avance.

L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement en conservant avec eux les emballages de boissons, gels et barres énergétiques etc....

6. DEPART

Le départ sera donné du CABL.

7. HORAIRES

A partir de 9h00 par plusieurs vagues : 5 km.

9h05 : 10.5 km.

9h10 : 17,5 km.

Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

La zone d'échauffement se situera en arrière de la zone de départ

8. ARRIVEE

L'arrivée est jugée devant la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire

9. PARCOURS

Les parcours de 5 km, 10,5 km et 17,5 km sont très légèrement vallonnés.

L'organisateur se réserve le droit pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, le kilométrage ou les horaires, si les conditions l'exigent.

Le circuit est entièrement fermé à la circulation.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

10. RAVITAILLEMENTS

Un poste de rafraîchissement + friandises sera installé, au km 5 pour le 10,5 km, au km 7 et 11 pour le 17,5 km et à l'arrivée pour tous

11. SANITAIRES

À disposition dans la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire et à l'extérieur.

12. SECURITE / MEDICAL

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours, particulièrement aux endroits dangereux et bifurcations.

Une assistance médicale sera assurée par un médecin et des secouristes située dans la zone d'arrivée et sur le parcours

13. ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité civile souscrite auprès de AIAC Courtage – La Sauvegarde – assurance FFA – n° Z157020.002R souscrit par la Fédération Française d'Athlétisme.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence.

Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.

14. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. Il est formellement interdit de fixer la puce à l'aide du lacet. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

La puce devra être restituée à l'arrivée. En cas de non restitution, elle sera facturée 5 €.

15. CLASSEMENTS

Il sera établi : pour le 10,5 km :

Un classement scratch individuel : Masculin et Féminin (voir protocole)

Il sera établi : pour le 17,5 km :

Un classement scratch individuel : Masculin et Féminin (voir protocole)

16. PROTOCOLE

Le protocole aura lieu dans la salle du CABL.

Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents ou représentés lors de la remise des récompenses.

Les athlètes récompensés seront :

Les podiums Féminines et Masculins sur les 2 courses

+

Les 1ers des catégories : Masculins et Féminines ; sans possibilité de cumul.

Pour le 10,5 km. Cadets ; Juniors ; Espoirs et Masters

Pour le 17,5 km Juniors ; Espoirs et Masters

+

Tirage aux sorts de plusieurs dossards.

17. PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements seront affichés à proximité de l'arrivée.

Ils figureront sur les sites www.logicourse.fr et www.fac-athle.fr

Ils seront également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : cil@athle.fr

Le coureur qui s'inscrit en ligne peut demander dès son inscription que son identité soit masquée, ensuite Logicourse dispose d'une procédure pour informer la FFA. L'identité du coureur est masquée sur les listes d'inscription, l'écran d'affichage des résultats et les listes de classement

18. CHALLENGE METROPOLE

La course Urban Trail Andrézieux-Bouthéon compte pour le Challenge métropole. Il se disputera tout au long de l'année 2025, pour les courses inscrites (voir le calendrier sur le site). Les distances et dates indiquées ci-dessous sont prévisionnelles et susceptibles de modifications, notamment pour raison de sécurité ou d'accès au parcours.

19. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier ; Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit et de rectification aux données personnelles vous concernant.